



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

N° 2023/161

Un extrait de la présente délibération a été publié sur le site de la Ville :

**LE 26 DEC 2023**

Présents : 26  
Excusés : 9  
(9 pouvoirs)  
En exercice : 35  
-----

Secrétaire de séance :  
Jonathan JOSSE  
Fabienne SOURDEAU

Le mercredi vingt décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal à Saumur, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Maire, sur convocation faite par lui le treize décembre deux mille vingt-trois.

**Étaient présents** : M. GOULET CLAISSE, Maire – M. NERON M-A., Mmes GUILLON, LIEBAULT Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GUILMET, Mme LE COZ, M. PROD'HOMME, Mme GRIMA, M. CARDET, Mme METIVIER, M. JOSSE, Adjoint – M. BIDAULT, Mme BOURDIER, MM. COMBEAU, PIERRE, BRAEMS, CHA, RICOU, CHANDOUINEAU, Mmes SOURDEAU, VILLARME, LEMENACH, LE MELINER, M. CHENOUF, Mme AUGER, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : M. NERON N., Mmes TUBIANA, TAUGOURDEAU, RIO, LHOMMEDE, GODFRIN, FAURE, MM. OLIVA, HENRY ont respectivement donné pouvoir à MM. CARDET, GOULET CLAISSE, PROD'HOMME, Mmes GRIMA, METIVIER, M. GUILMET, Mme LE COZ, M. CHANDOUINEAU et Mme BOURDIER.

### ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### CONCERTATION AVEC LE PUBLIC - PROLONGATION

Par délibération du 21 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de concertation avec le public sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui pourraient être proposées sur le territoire de Saumur.

Conformément à ces dispositions, un dossier consultable en mairie aux heures d'ouverture a été mis à disposition du 27 novembre au 18 décembre 2023 ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations du public.

Un dossier numérique consultable en ligne a également été mis à disposition du public avec un lien vers une adresse de messagerie permettant de recueillir l'avis de la population.

Récemment, les services de l'État ont précisé que l'avis du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine devait être sollicité par les communes situées dans le PNR, avant délibération des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral.

Compte tenu de ces nouvelles informations, alors que la Ville s'apprêtait à tirer le bilan de la concertation en séance du Conseil Municipal du 20 décembre et de façon à pouvoir recueillir le maximum de contributions du public pour faire émerger le plus possible de projets de production d'énergies renouvelables sur la commune de Saumur, il est proposé de :

- prolonger la date limite de consultation du public jusqu'au 5 janvier 2024 inclus selon les modalités approuvées lors du Conseil Municipal du 21 novembre,

Pour le Maire et par délégation : Yves LEPRETRE

4

N° feuillet : 2023/

- conduire des actions de communication complémentaires pour mobiliser la population jusqu'au nouveau terme de la concertation,
- tirer le bilan de la concertation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération **ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33

*2 élus administrateurs concernés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.*



Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET CLAISSE